

REGLEMENT D'ARBITRAGE

Commission Nationale Tir à l'Arc

Octobre 2015



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

Sommaire

1. PREAMBULE	5
2. REGLES DE SECURITE POUR IMPLANTER UN PAS DE TIR EXTERIEUR DANS LE CADRE D'UNE RENCONTRE.....	6
2.1. Généralités	6
2.2. Terrain de compétition	6
2.3. Moyens de protection	8
2.4. Consignes de sécurité.....	9
3. REGLES COMMUNES.....	10
3.1. Définition des arcs classiques et de leur équipement	10
a) Arcs classiques avec viseur (recurve).....	10
b) Arcs classiques sans viseur	11
3.2. Définition des arcs à « poulies » et de leur équipement	11
a) Arcs à « poulies » avec viseur	11
b) Arcs à « poulies » sans viseur	11
3.3. Les flèches	12
3.4. Les accessoires	12
3.5. Tenue vestimentaire de l'archer	13
3.6. Les catégories d'âge	13
3.7. Les catégories d'arc	14
4. REGLEMENTS PAR DISCIPLINE	15
4.1. Tir en SALLE	15
4.2. Tir UFOLARC COURT	18
4.3. Tir UFOLARC LONG.....	20
4.4. Tir CAMPAGNE.....	22
4.5. Tir SAFARI	25
5. RENCONTRES NATIONALES.....	28
5.1. CHAMPIONNAT NATIONAL « ÉTÉ ».....	29
a) Participants	29
b) Challenges	29
c) Catégories.....	31
d) Déroulement.....	32
5.2. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL « HIVER EN SALLE »	34
a) Catégories d'âges	34
b) Catégories d'arcs	34
c) Déroulement.....	35
5.3. COUPE NATIONALE UFOLEP PAR EQUIPES.....	37



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

5.4. RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES (parcours chlorophylle)	41
a) Participants.....	41
b) Composition des équipes.....	41
c) Principe et déroulement.....	42
d) Distances et blasons.....	43
6. ARBITRE	46
6.1. Rôle de l'arbitre.....	46
6.2. Equipement des arbitres.....	47
6.3. Tenue vestimentaire des arbitres.....	47
6.4. Déroulement des épreuves.....	47
a) Ordre des tirs.....	47
b) Pas de tir.....	48
c) Evénements de tir.....	48
d) Contrôle des flèches sur les cibles.....	51
ANNEXES	53
A. BADGES DE PROGRESSION (Tir en SALLE)	54
B. RAPPORT D'ARBITRE	56
C. PLAN D'ARBITRAGE (salle ou extérieur – 2 vagues)	57
D. PLAN D'ARBITRAGE (salle ou extérieur – 3 vagues)	58
E. PLAN D'ARBITRAGE (UFOLARC court ou long – 2 vagues)	59
F. PLAN D'ARBITRAGE (UFOLARC court ou long – 3 vagues)	60
G. IMPLANTATION D'UN PAS DE TIR EXTERIEUR	61
a. Déplacement uniquement des cibles.....	61
b. Changement de distances du pas de tir et des cibles.....	62
H. GLOSSAIRE	63
I. COMPETITIONS LOCALES ET TRADITIONNELLES	66
a. Le tir au drapeau.....	66
b. L'Arc'Athlon.....	67
c. Le beursault.....	69
d. Le tir à l'oiseau ou à la perche.....	70
e) Le dart.....	71



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

1. PREAMBULE

Le tir à l'arc connaît un grand essor dans nos fédérations aussi bien en sport de loisir qu'en sport de compétition.

Ces deux aspects retiennent tout notre intérêt, au même titre que la recherche du meilleur résultat possible pour valoriser l'action entreprise par un pratiquant.

Notre ambition majeure est l'épanouissement individuel par la qualité des relations humaines : faire se côtoyer le plus grand nombre de partisans du sport de loisir et de détente, amateurs de rencontres amicales de qualité et sportifs de haut niveau.

La générosité et la passion enthousiaste des archers UFOLEP, jointes aux valeurs spécifiques de ce sport, seront demain, des facteurs décisifs pour le développement du Tir à l'Arc en France.

Les discipline « Tir à l'Arc » UFOLEP comportent :

Le tir en SALLE,

L'UFOLARC COURT,

L'UFOLARC LONG,

Le Tir en CAMPAGNE,

Le Tir SAFARI.

Le Championnat National (toutes catégories, sauf moins de onze ans)

Le Rassemblement National Jeunes (parcours Chlorophylle)

La rencontre inter génération multisports



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

2. REGLES DE SECURITE POUR IMPLANTER UN PAS DE TIR EXTERIEUR DANS LE CADRE D'UNE RENCONTRE

2.1. Généralités

Chacune des formes de tir demande des installations particulières, mais toutes doivent respecter les principes suivants :

- sécurité individuelle et collective,
- orientation des terrains.

2.2. Terrain de compétition

Le terrain de compétition peut être aménagé soit sur un terrain de grands jeux (football, rugby), soit sur n'importe quel autre terrain plat aux dimensions suffisantes, bien dégagé sur les quatre côtés et correctement orienté (**nord-est de préférence, mais éviter tant que possible est-ouest**). Dans le cas de 2 terrains, il est préférable qu'ils soient contigus et dans le même prolongement. Dans le cas contraire, les mêmes catégories seront regroupées sur le même terrain. Quel que soit le terrain choisi, le tracé doit être mis d'équerre.

Remarque :

Pour la sécurité, le pas de tir doit être unique à tous les tireurs, l'emplacement des cibles est défini par les catégories, cela permet de concourir à des distances différentes sans se gêner mutuellement.

Le nombre de cibles est défini par la grandeur du terrain, qui détermine par conséquent le nombre d'archers, un couloir de 1.80 m par cible est requis.

Les lignes doivent être clairement marquées sur le terrain au lait de chaux, au plâtre ou à la peinture.

Chaque distance doit être mesurée avec précision à la verticale de l'or d'une cible jusqu'à la ligne de tir.

Tolérances admises :

- pour des distances de tir allant jusqu'à 40 mètres : +/- 15 cm
- pour des hauteurs de blason de 1 m, 1.30 m ou 1.60 m : +/- 05 cm

Chaque butte de tir peut être inclinée au maximum de 15° par rapport à la verticale. La cible sera fixée solidement à la butte, elle-même fixée solidement dans le sol, ou lestée afin d'éviter qu'elle ne se renverse par cause de vent violent.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

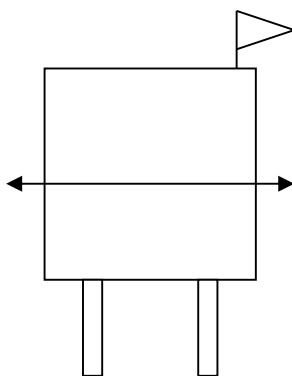
Chaque emplacement sur le pas de tir doit être numéroté de la même façon que la butte de tir correspondante. La taille minimale des chiffres est de 15 cm en hauteur, et 7 cm en largeur.

Pour tous les tirs en extérieur, chaque butte de tir doit être surmontée d'un fanion de couleur. Il doit être fixé sur un des deux côtés supérieurs de la cible et non en son centre pour qu'il ne serve pas de repère de visée.

Hauteur maximale du drapeau : 50 cm

(distance mesurée à partir du sommet du paillon, circulaire ou carré)

BUTTE DE TIR



Hauteur : 50 cm

Axe à 1.30 mètre du sol

sauf pour les catégories - 11 ans et 11/12 ans
où cet axe se situe à 1 mètre du sol.

Distance centre à centre des buttes :

1.80 m



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

2.3. Moyens de protection

Quelle que soit l'orientation du terrain, son périmètre doit être protégé, ne permettre qu'un seul accès, ceci afin d'assurer la tranquillité des compétiteurs et la sécurité du public.

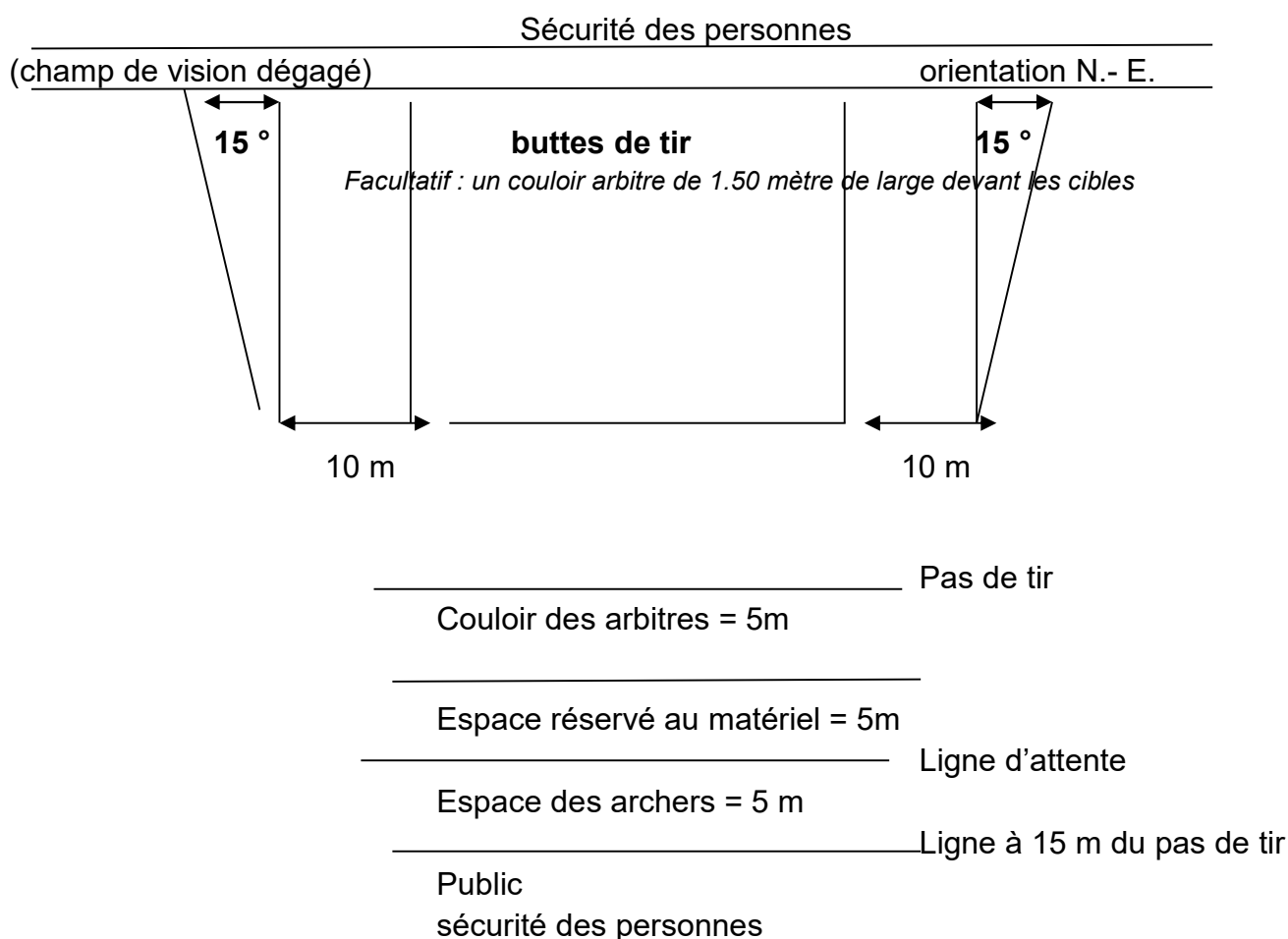
Derrière les cibles, une zone de sécurité équivalente à la distance de tir la plus longue doit être prévue (soit 40 mètres).

Si le terrain ne le permet pas, possibilité de poser un filet de protection spécifique au tir à l'arc d'une hauteur de 2.50.

REMARQUE : pour qu'un filet soit efficace, il faut prévoir 250 mètres de filet pour un terrain de 100 mètres, structure lourde à mettre en place et onéreuse.

Il est plus facile de trouver un terrain approprié.

Des barrières de sécurité appropriées sont érigées autour du terrain conformément au dessin ci-après.





Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

Zone facultative : un couloir réservé aux arbitres devant les cibles peut être aménagé et interdit aux archers tant que les points ne sont pas inscrits sur la feuille de marque. En cas de litige, cordon, refus, seul l'arbitre peut intervenir dans cette zone.

Pour mémoire :

Une flèche tirée à 80 mètres et passant au-dessus de la cible atterrit à environ 25 mètres derrière celle-ci.

2.4. Consignes de sécurité

Tant qu'un archer est en position sur le pas de tir, tous les participants doivent se trouver derrière lui, c'est-à-dire dans la **zone archer**, clairement matérialisée. Les couloirs « arbitre » et « matériel » doivent rester libre.

L'usage de drapeaux par les arbitres de couleur rouge (pour le danger) et verte (pour la poursuite des actions de tir en toute sécurité) peut être généralisé voire rendu obligatoire dans toute manifestation, même locale.

Aucune flèche ne doit être sortie des carquois avant le signal du début des tirs (feu vert, coup de sifflet, klaxon ou drapeau).

L'armement de l'arc doit se faire en direction de la cible. Le bras d'arc doit être parallèle au sol.

Les buttes d'échauffement doivent être positionnées en direction des buttes de tir (à distances différentes de celles du concours)

L'échauffement peut se faire sur les buttes de tir, sur paille à distance inconnue.

DIVERS

Pour tout concours, seules les personnes autorisées par l'arbitre, peuvent s'approcher des cibles lors du marquage des points.

Personne ne doit toucher la cible (butte, blason, flèches) tant que le marquage des points n'a pas été effectué.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

3. REGLES COMMUNES

Tout autre accessoire non cité ci-dessous n'est pas autorisé.

3.1. Définition des arcs classiques et de leur équipement

Un arc est composé au départ de la poignée de l'arc, de branches flexibles se terminant chacune par un embout comprenant une gorge (poupée), d'une corde attachée directement et seulement aux poupées, de repère(s) d'encoche pour positionner la flèche sur la corde, afin de permettre le bon fonctionnement de l'arc et d'un repose-flèche. Des accessoires sont disponibles pour le confort de l'archer : stabilisation, amortisseurs (sans limite de nombre), système de contrôle d'allonge, bouton écarteur, gant, palette. Le décocheur n'est pas autorisé pour un arc classique.

Les stabilisateurs, les amortisseurs et les compensateurs ne peuvent :

- servir de guide à la corde,
- ne toucher que l'arc,
- ne présenter aucun obstacle aux autres archers de part et d'autre sur le pas de tir.

Un repère pour les lèvres (sucette) dont le diamètre ne peut excéder 1 cm dans toutes les directions est autorisé sur la corde.

Le « no-glove » (protège doigt fixé sur la corde et ayant la fonction de palette) peut être utilisé quel que soit le type d'arc.

A l'utilisation, l'arc est tenu par une main à la poignée, tandis que les doigts de l'autre main, placés sur la corde, tirent, retiennent et lâchent la corde.

a) Arcs classiques avec viseur (recurve)

C'est un arc équipé d'un système de visée unique.

Un curseur de visée est autorisé et sert à régler le tir tant horizontalement que verticalement, mais il est soumis aux restrictions suivantes :

- il ne comprendra ni prisme, ni lentille ou autre système grossissant, ni niveau ou autre système électrique et ne comprendra qu'un seul point de visée,
- le diaphragme est interdit lors des tirs CAMPAGNE et SAFARI.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

b) Arcs classiques sans viseur

C'est un arc dépourvu de tout accessoire de visée.

Les arcs bois nus sont classés dans cette catégorie.

Aucune marque ou repère ne doit apparaître sur la branche supérieure de l'arc, (sauf **le marquage du fabricant inclus à la structure des branches**), pas plus que sur la face interne de la poignée, ainsi que sur la corde (hormis les repères cités dans les généralités).

3.2. Définition des arcs à « poulies » et de leur équipement

C'est un arc utilisant un système mécanique pour donner à la flèche une vitesse initialement plus grande pour un « poids de retenue » relativement plus faible.

Il est composé au départ de la poignée de l'arc, de branches flexibles se terminant chacune par une poulie ou came, des câbles de tension, d'une corde fixée sur les poulies, de repère(s) d'encoche pour positionner la flèche sur la corde, et d'un repose-flèche afin de permettre le bon fonctionnement de l'arc. Des accessoires sont disponibles pour le confort de l'archer : stabilisation, amortisseurs (sans limite de nombre), bouton écarteur, gant, palette, décocheur.

La puissance maximale autorisée à la barre :

30 livres pour les 13/14 ans

40 livres pour les 15/16 ans

60 livres pour les adultes

Ces puissances peuvent être contrôlées à tout moment lors d'une compétition.

L'arbitre fournit le peson, mais ne touche pas l'arc, les tests sont effectués par l'archer.

a) Arcs à « poulies » avec viseur

Tous les systèmes de visée sont autorisés à l'exception des systèmes laser ou électriques, ainsi que les diaphragmes pour les tirs campagne et safari.

b) Arcs à « poulies » sans viseur

L'arc à « poulies » sans viseur est dépourvu de tout accessoire de visée.

Le tranche fil de la corde ne doit pas servir de repère de visée à l'archer, par conséquent l'arrêt ne doit pas se situer au niveau de l'œil.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

La corde ne doit en aucun cas permettre de viser au moyen d'additifs tels que :

- œillette de visée dans la corde (visette),
- marque de couleur, etc...

3.3. Les flèches

Définition :

Une flèche se compose d'un fût dont le diamètre ne doit pas dépasser 23/64^{ème} de pouce (soit 9.3 mm), d'une pointe (les pointes de chasse et pêche sont interdites), d'un empennage, d'une encoche et éventuellement d'une décoration.

Les flèches de tout type peuvent être employées dès l'instant qu'elles sont conformes à la définition ci-dessus et qu'elles ne peuvent causer de dégâts exagérés aux blasons et aux panneaux de tir.

Remarques :

Chaque archer doit marquer son nom ou ses initiales et les initiales de son club sur tous les fûts de ses flèches utilisées lors d'une compétition.

Toutes les flèches utilisées au cours d'un même tir doivent être rigoureusement identiques entre elles.

Si un archer est amené à changer ses flèches d'une volée à l'autre (couleur d'empennage ou encoche différente), il doit le signaler à l'arbitre et au marqueur de sa cible avant de tirer la volée suivante.

Un changement de corde ne peut se faire qu'avec l'accord de l'arbitre.

3.4. Les accessoires

Les archers sont autorisés à utiliser les accessoires suivants :

- bracelet pour bras et avant-bras,
- plastron de poitrine,
- dragonne pour main d'arc,
- carquois,
- repose arc placé dans la zone réservée à cet effet,
- marque, pour les pieds, ne dépassant pas le sol de plus de 1 cm.

Remarques :

Dans toutes les disciplines, les jumelles, télescopes et autres instruments optiques peuvent être utilisés par les archers pour localiser leurs flèches même pendant la volée.

L'utilisation sur le pas de tir doit être conditionnée par l'accord de tous les archers de la cible et ne doit pas gêner les autres archers sous peine d'entraîner leur retrait immédiat.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

Un archer sur un pas de tir ne peut recevoir d'informations d'une tierce personne, quant à la position de ses flèches en cible.

Les lunettes, lentilles, verres ou accessoires similaires équipés de micro trous facilitant la visée sont interdits.

Remarque :

Les lunettes médicales équipées de verres correcteurs et les lunettes de soleil dépourvues de repères micrométriques facilitant la visée sont autorisées.

3.5. Tenue vestimentaire de l'archer

La tenue vestimentaire est libre ; elle doit être sportive, correcte et décente.

La tenue de club, départementale ou régionale est nécessaire pour toutes les compétitions nationales (voir règlement sportif national, Titre II – article 5)

Le port de chaussures de sport fermées est obligatoire, par souci de sécurité. Le non respect entrainera l'exclusion du pas de tir.

3.6. Les catégories d'âge

Les catégories d'âge sont celles diffusées, chaque année en début de saison, par l'échelon national, dans le tableau des âges par discipline.

La catégorie d'âge d'un archer est définie par l'âge atteint dans l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive.

Cette catégorie reste valable pour toute la saison quelle que soit la date anniversaire de l'archer au cours de cette saison.

Rappels :

Ces dispositions communes sont reçues automatiquement par le Président (ou le Responsable déclaré) de l'Association affiliée. Ce tableau, remis à jour tous les ans, est la seule référence pour le CHAMPIONNAT NATIONAL ou le CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL.

Les catégories moins de 11 ans (voir définition dans document précité) ne sont pas autorisés à participer aux RENCONTRES NATIONALES.

Les archers de moins de 11 ans ne peuvent pas être surclassés.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

3.7. Les catégories d'arc

Arcs classiques : Avec Viseur

Arcs classiques : Sans Viseur (grand arc : « long-bow » compris)

Arc à « poulies » : Avec Viseur

Arc à « poulies » : Sans Viseur

Remarque :

La catégorie arcs à « poulies » est ouverte aux jeunes regroupant les catégories des 13/14 et 15/16 ans.

Tableau récapitulatif des Catégories d'Age et d'Arc

Féminin et masculin

Arc classique avec viseur (AV) ou sans viseur (SV)

- Jeune : moins de 11 ans – 11/12 ans – 13/14 ans – 15/16 ans
- Adulte : 17/25 ans – 26/49 ans – 50/59 ans – 60 ans et plus

Arc à « poulies » avec viseur (AV) ou sans viseur (SV)

- Jeune : 13/16 ans
- Adulte : 17/25 ans – 26/49 ans – 50/59 ans – 60 ans et plus



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

4. REGLEMENTS PAR DISCIPLINE

4.1. Tir en SALLE

Rencontres départementales, régionales et nationales

Le tir se déroule dans une salle permettant de recevoir les archers tout en respectant les distances de protection de tir et de confort.

Une ou plusieurs buttes d'échauffement doivent être à la disposition des archers avant le début de la compétition.

La rencontre se compose de 2 séries de 10 volées de 3 flèches chacune, soit un total de 20 volées ou 60 flèches. Les deux séries de 10 volées sont espacées d'un repos.

Les deux séries se tirant à la même distance.

Une seule série de volées d'essai précèdera le concours. Dans le cas de deux vagues de tir, il y a deux volées d'essai. Dans le cas de trois vagues de tir, il y a trois volées d'essai. Chaque volée d'essai sera de trois flèches.

Le temps dont dispose un archer pour tirer ses 3 flèches est de : 2 minutes 30.

Nombre de volées	20 + 2 volées d'essai
Nombre de flèches par volée	3
Temps par volée (en minutes)	2'30
Nombre de séries	2
Nombre de points au maximum	600



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

Diamètre des blasons et distances de tir : Les tirs ont lieu selon les catégories ci-après, et si les dimensions des salles le permettent (voir Nota) :

➤ **Arc classiques AV et SV (masculins et féminins) :**

Tir sur blason de diamètre **0.60 m** (grand centre) pour les catégories :

- **11 ans, 11/12 ans, 13/14 ans, 15/16 ans, 17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans et 60 ans et plus**

à : **10 m** pour les - **11 ans et 11/12 ans,**

18 m pour les **13/14 ans et 15/16 ans.**

25 m pour les **17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans et 60 ans et plus**

ou sur blasons de diamètre : **0.40 m** (grand centre) à **18 m**, dans le cas de petites salles pour les catégories adultes.

➤ **Arcs à poulies AV et SV (masculins et féminins) :**

Pour la catégorie **13/16 ans**

* sur blasons de diamètre : **0.60 m** (grand centre) à **18 m**

Pour les catégories : **17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans et 60 ans et plus**

* sur blasons de diamètre : **0.60 m** (grand centre) à **25 m**

ou sur blasons de diamètre : **0.40 m** (grand centre) à **18 m**, dans le cas de petites salles pour les catégories adultes.

Nota : dans le cas du **Championnat Départemental d'Hiver en Salle**, la distance de **25 m** pour les catégories : **17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans et 60 ans et +** est obligatoire

➤ **Blasons**

Dans le cas de deux blasons de diamètre 0.60 m sur la butte, les deux blasons sont côte à côte et leur centre est à 1.30 m du sol.

Dans le cas de quatre blasons de diamètre 0.40 m sur une même butte, l'intervalle entre les axes verticaux et l'intervalle entre les axes horizontaux est identique et vaut 0,60 m. L'axe du centre des blasons du haut est à 1.60 m du sol.

Pour les catégories - 11 ans et 11/12 ans, le centre des blasons est à 1 m du sol. Néanmoins, pour ces deux catégories et dans le cas d'une utilisation d'un mur de tir, le centre des blasons peut être placé à une hauteur légèrement supérieure au mètre.

Les cordons sont comptés à l'avantage.



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

**TABLEAU RECAPITULATIF
Tir en salle (y compris Championnat Départemental)**

Catégorie	Distance de tir	Diamètre des blasons	Hauteurs des ors
- 11 ans 11/12 ans	10 m	0.60 m	1.00 m
13/14 ans 15/16 ans	18 m	0.60 m	1.30 m
17/25 ans 26/49 ans 50/59 ans 60 ans et +	25 m	0.60 m	1.30 m



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

4.2. Tir UFOLARC COURT

Il se déroule sur un terrain plat et dégagé d'une longueur minimum de 60 mètres.

Le tir se déroule en 18 volées de 4 flèches (deux séries de 9 volées chacune). Ces deux séries de 9 volées sont espacées d'un repos.

Une ou plusieurs buttes d'échauffement doivent être à la disposition des archers avant le début de la compétition.

Deux volées d'essai précèdent la 1ère série. Chaque volée d'essai sera de quatre flèches.

Le temps de tir est de 3 minutes par volée.

Tous les blasons ont leur centre à 1.30 m du sol excepté pour les catégories – 11 ans et 11/12 ans où il est à 1 mètre.

Diamètre des blasons et distances de tir

Les tirs ont lieu selon les catégories ci-après :

pour les catégories **-11 ans, 11/12 ans** – féminins-masculins

* sur blasons de diamètre : **0.60 m** (grand centre) à **10 m**

pour la catégorie **13/14 ans** – féminins-masculins

* sur blasons de diamètre : **0.60 m** (grand centre) à **20 m**

pour la catégorie **15/16 ans** – féminins-masculins

* sur blasons de diamètre : **0.80 m** (grand centre) à **30 m**

pour les catégories : **17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans et 60 ans et plus** – féminins-masculins

* sur blasons de diamètre : **0.80 m** (grand centre) à **40 m**

Le nombre maximum de points obtenus pour les deux séries est de : 720.



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

TABLEAU RECAPITULATIF

UFOLARC COURT

Catégorie	Distance de tir	Diamètre des blasons	Hauteur des ors
- 11 ans 11/12 ans	10 m	0.60 m	1.00 m
13/14 ans	20 m	0.60 m	1.30 m
15/16 ans	30 m	0.80 m	1.30 m
17/25 ans 26/49 ans 50/59 ans 60 ans et plus	40 m	0.80 m	1.30 m

Nombre de volées	18 + 2 volées d'essai
Nombre de flèches par volée	4
Temps par volée (en minutes)	3'00
Nombre de séries	2
Nombre de points au maximum	720



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

4.3. Tir UFOLARC LONG

Il se déroule sur un terrain plat et dégagé d'une longueur minimum de 115 m.

Le tir se déroule en 18 volées de 4 flèches (deux séries de 9 volées chacune). Ces deux séries sont espacées d'un repos.

Une ou plusieurs buttes d'échauffement doivent être à la disposition des archers avant le début de la compétition.

Deux volées d'essai précèdent la 1^{ère} série. Chaque volée d'essai sera de 4 flèches.

Le temps de tir est de 3 minutes par volée.

Tous les blasons ont leur centre à 1.30 m du sol excepté pour les catégories - 11 ans et 11/12 ans où il est à 1 mètre.

Diamètre des blasons et distances de tir :

Les tirs ont lieu selon les catégories ci-après :

Pour les catégories **-11 ans, 11/12 ans** – féminins-masculins

* sur blasons de diamètre : **0.80 m** (grand centre) à **20 m**

Pour les catégories **13/14 ans et 15/16ans**, féminins-masculins

* sur blasons de diamètre : **0.80 m** (grand centre) à **40 m**

Pour les catégories : **17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans**, féminins

* sur blasons de diamètre : **1.22 m** (grand centre) à **60 m**

Pour les catégories : **17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans**, masculins

* sur blasons de diamètre : **1.22 m** (grand centre) à **70 m**

Pour la catégorie : **60 ans et plus**, féminin

* sur blasons de diamètre : **1.22 m** (grand centre) à **50 m**



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

Pour la catégorie : **60 ans et plus**, masculin

* sur blasons de diamètre : **1.22 m** (grand centre) à **60 m**

Le nombre maximum de points obtenus pour les deux séries est de : 720.

TABLEAU RECAPITULATIF

UFOLARC LONG

Catégorie	Distance de tir	Diamètre des blasons	Hauteur des ors
- 11 ans 11/12 ans	20 m	0.80 m	1.00 m
13/14 ans 15/16 ans	40 m	0.80 m	1.30 m
Féminines 17/25 ans 26/49 ans 50/59 ans	60 m	1.22 m	1.30 m
Masculins 17/25 ans 26/49 ans 50/59 ans	70 m	1.22 m	1.30 m
Féminines 60 ans et +	50 m	1.22 m	1.30 m
Masculins 60 ans et +	60 m	1.22 m	1.30 m

Nombre de volées	18 + 2 volées d'essai
Nombre de flèches par volée	4
Temps par volée (en minutes)	3'00
Nombre de séries	2
Nombre de points au maximum	720



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

4.4. Tir CAMPAGNE

Il se déroule en général sur un terrain qui peut être accidenté, sans excès, (forêts, champs, bois...), selon un parcours de longueur comprise entre 2 et 4 km.

Il est recommandé aux participants de porter des vêtements de couleurs vives.

Les pas de tir doivent pouvoir être utilisés aussi bien par les droitiers que par les gauchers, aussi bien par les grands que par les petits (en taille).

Sur ce terrain, cette discipline pose tout particulièrement le problème de la sécurité des archers et du public. Ce problème est résolu en général par une délimitation, un balisage et une surveillance rigoureuse du parcours choisi.

Sont utilisés les blasons dits **de campagne** ou « **field** ». Les diamètres des blasons sont les suivants : 0.20 m, 0.40 m, 0.60 m et 0.80 m.

Le bas de ces blasons doit se situer à plus de 10 cm du sol. La côte est mesurée à partir de l'anneau le plus bas du blason. Lors de l'implantation des cibles et des pas de tir, une attention toute particulière est demandée afin qu'il n'y ait **aucune gêne sur la trajectoire des flèches dans le cas d'arcs de faible puissance.**

Il n'y a pas de volées d'essai, mais une ou plusieurs buttes d'échauffement doivent être à la disposition des archers avant le début de la compétition.

Les pelotons sont composés **au maximum de 6 archers**, dont obligatoirement un adulte, **responsable du peloton. Il y a un arbitre pour 3 pelotons.**

Aucun accompagnateur ne doit s'approcher des cibles lors du marquage des points.

L'arbitre contrôle la composition des pelotons.

Le temps de tir de 3 minutes par volée est contrôlé par l'adulte responsable du peloton, en l'absence d'un arbitre.

Les pelotons sont lancés simultanément sur des buttes différentes, au nombre de 24 et à des distances connues. Quand le parcours ne comporte que 12 buttes, il est utilisé deux fois.

Trois flèches sont tirées du pas de tir sur chaque butte. Les distances de tir, liées aux catégories d'âge, sont repérées par des piquets de couleur, hauts de 20 à 40 cm, comme indiqué dans le tableau ci-après.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

A chaque pas de tir, l'archer se tient en arrière du piquet correspondant à sa catégorie.

Un déplacement latéral de moins d'un mètre est autorisé, ceci à la condition de rester en arrière du piquet.

Les tirs peuvent s'effectuer en position : à genoux ou accroupi.

Les flèches sont tirées en commençant par la distance la plus longue dans le cas d'un peloton composé d'archers de catégories d'âge différentes.

L'ordre d'implantation des buttes de tir est laissé au choix de l'organisateur.

Les cordons sont à l'avantage.

La cible « campagne » permet d'obtenir : 5, 4, 3, 2 ou 1 point.

Le nombre maximum de points obtenus dans une épreuve est de : 360.

Exemple de distances de tir en fonction des catégories d'âge pour 12 cibles, la proportionnalité des tailles de blason et des distances doit être respectée :

N° CIBLE	TAILLE BLASON	COULEUR DU PIQUET			
		VERT	BLEU	ROUGE	JAUNE
		- 11 ans 11/12 ans	13/14 ans	15/16 ans	licence adulte
1	0.80	10 m	20 m	25 m	30 m
2	0.60	6 m	15 m	20 m	25 m
3	0.40	5 m	10 m	10 m	15 m
4	0.20	3 m	5 m	5 m	5 m
5	0.80	12 m	22 m	30 m	35 m
6	0.60	8 m	15 m	25 m	30 m
7	0.40	6 m	10 m	15 m	20 m
8	0.20	4 m	8 m	15 m	15 m
9	0.80	15 m	25 m	35 m	40 m
10	0.60	10 m	20 m	25 m	30 m
11	0.40	8 m	15 m	20 m	20 m
12	0.20	5 m	10 m	10 m	10 m



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

TABLEAU RECAPITULATIF

TIR CAMPAGNE

Diamètre des blasons	0.20 - 0.40 - 0.60 - 0.80 m
Hauteur du bas du blason	+10 cm du sol
Nombre d'archers par peloton	6 archers maximum
Nombre d'arbitres	1 arbitre pour 3 pelotons
Nombre de buttes	2 x 12 ou 24
Nombre de flèches tirées par butte	3
Temps par volée (en minutes)	3'00
Nombre de volées	2 x 12 (pas de volées d'essai)
Nombre de points au maximum	360



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

4.5. Tir SAFARI

La longueur totale du parcours SAFARI ne doit pas dépasser 10 km.

Le parcours peut être accidenté, mais sans excès. **Cette discipline pose le problème de la sécurité des archers et du public**, résolu généralement par une délimitation, un balisage et une surveillance rigoureuse du parcours choisi.

Il est recommandé aux participants de porter des vêtements de couleurs vives.

Les pas de tir doivent pouvoir être utilisés aussi bien par les droitiers que par les gauchers, aussi bien par les grands que par les petits (en taille).

Les cibles représentent divers animaux sous forme de représentation 3 D ou papier.

Dans le cas de blasons, la partie inférieure de ces derniers est située à plus de 10 cm du sol.

Il n'y a pas de volées d'essai, mais une ou plusieurs buttes d'échauffement peuvent être utilisées avant le début de l'épreuve.

Les pelotons sont composés de 4 archers dont obligatoirement un adulte.

Aucun accompagnateur ne doit s'approcher des cibles lors du marquage des points.

L'arbitre contrôle la composition des pelotons.

Le temps de tir de 2 minutes par volée est contrôlé par l'adulte responsable du peloton, en l'absence d'un arbitre.

Les pelotons sont lancés simultanément sur des buttes différentes, au nombre de 24 et à des distances connues. Quand le parcours ne comporte que 12 buttes, il est utilisé deux fois.

L'archer se tient les deux pieds derrière le piquet (l'un en appui avec le dit piquet) correspondant à sa catégorie.

Les tirs peuvent s'effectuer en position : à genoux ou accroupi, mais il faut rester en contact avec le piquet.

Les flèches sont tirées en commençant par la distance la plus longue, dans le cas d'un peloton comportant plusieurs archers de catégories d'âge différentes.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

L'ordre d'implantation des buttes de tir est laissé au choix de l'organisateur.

Les cordons sont comptés à l'avantage.

Les points sont les suivants :

zone centrale :	20 points,
zone médiane :	15 points,
zone extérieure :	0 point.

Le nombre maximum de points obtenus dans une épreuve est de : 960.

Les cibles animalières sont composées de :

- 2 petits animaux (2 blasons par butte),
- 2 petits gibiers,
- 4 gibiers moyens,
- 4 grands gibiers.

Ceci pour un parcours de 12 buttes.

Les pas de tir sont matérialisés par des piquets de 20 à 40 cm de hauteur.

Les distances de tir en fonction des catégories d'âge sont les suivantes :

TYPE DE CIBLE	COULEUR DU PIQUET			
	VERT	BLEU	ROUGE	JAUNE
	- 11 ans 11/12 ans	13/14 ans	15/16 ans	licence adulte
Petits animaux	5 m	10 m	10 m	15 m
Petits gibiers	10 m	15 m	20 m	25 m
Gibiers moyens	12 m	20 m	25 m	30 m
Grands gibiers	15 m	25 m	30 m	35 m

Dans le cas d'une recherche de flèche sur le sol par un archer, un autre archer doit rester devant la butte de tir pour signaler sa présence. Toutefois, cette recherche ne doit pas gêner le peloton suivant.



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

La trajectoire de chaque flèche ne doit subir aucune gêne du fait de branchages, feuillages, etc..., dans le cas d'utilisation d'arcs de faible puissance.

TABLEAU RECAPITULATIF

TIR SAFARI

Hauteur du bas du blason	+ 10 cm du sol
Nombre d'archers par peloton	4
Nombre de buttes	2 x 12 ou 24
Nombre de flèches par volée	2
Nombre de volées	2 x 12 (pas de volées d'essai)
Temps par volée (en minutes)	2'00
Nombre de points au maximum	960



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

5. RENCONTRES NATIONALES

La Commission Nationale organise, dans le cadre des Rencontres Nationales

- Un championnat national d'été ou une coupe nationale par équipe
- Un rassemblement national « jeunes » avec un classement par équipes

La Commission Nationale supervise les différents championnats départementaux d'hiver en salle

Le document général officiel UFOLEP :

« **REGLEMENTS GENERAUX ADMINISTRATIFS FINANCIERS ET SPORTIFS** » (diffusés chaque année)

doit être consulté pour obtenir les informations concernant :

- les engagements,
- les surclassements, (interdit pour les moins de 11 ans)
- les quotas.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

5.1. CHAMPIONNAT NATIONAL « ÉTÉ »

a) Participants

Le quota d'archers par département est déterminé en fonction du nombre de places disponibles sur le terrain, du nombre de départements participant, du nombre de licenciés du département et du nombre total de licenciés tir à l'arc (fonction du résultat des recensements annuels).

Chaque département présente une délégation constituée de jeunes et d'adultes. Le pourcentage jeunes/adultes est déterminé par le ratio jeunes/adultes déclaré lors du recensement.

Le nombre total de participants est déterminé par la place disponible par l'organisateur. La répartition par département est fixée par la CNS en fonction du recensement établi chaque année et se décomposera en 50 % de jeunes (11 à 16 ans) et 50 % d'adultes (17 ans et plus).

Chaque comité départemental s'engage à fournir au plus tard, le 31 janvier, le nombre d'associations et de licenciés tir à l'arc du département (cf. dossier de recensement).

Les départements s'engagent à respecter la date limite d'inscription : **30 jours avant la date du Championnat, sous peine de non-participation.**

b) Challenges

Chaque département peut présenter une équipe par challenge :

➤ Le challenge « arcs classiques sans viseur » (Archer de platine)

L'équipe sera constituée de 4 archers sans viseur dont :

- un jeune 11/12 ans à 15/10 m
- un jeune 13/14 ans ou 15/16 ans à 25/20 m
- deux adultes à 40/30 m



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

➤ **Le challenge « arcs classiques avec viseur » (Archer de fer)**

L'équipe sera constituée de 4 archers avec viseur dont :

- un jeune 11/12 ans à 15/10 m
- un jeune 13/14 ans ou 15/16 ans à 25/20 m
- deux adultes à 40/30 m

Dans ces deux challenges, au moins une féminine doit faire partie de l'équipe (jeune ou adulte).

➤ **Le challenge arcs « à poulies » (Archer de Bronze)**

L'équipe sera constituée de 2 archers « arcs à poulies ».

Pour le calcul de ce dernier challenge, il n'est pas fait de distinction de catégorie « d'arc poulies », avec ou sans viseur, masculin ou féminin.

La composition des équipes ne peut être modifiée qu'en cas de force majeure et avant le début de l'épreuve, tout en respectant les catégories d'arcs et d'âges.

Les challenges sont remportés par les équipes départementales ayant obtenu le meilleur total de points.



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

c) Catégories

Les catégories sont liées aux tranches d'âges et classes d'arcs

➤ **Arc classique : 28 catégories.**

JEUNES	- 11/12 ans, avec viseur, sans viseur, masculin/féminin - 13/14 ans, avec viseur, sans viseur, masculin/féminin - 15/16 ans, avec viseur, sans viseur, masculin/féminin
ADULTES	- 17/25 ans, avec viseur, sans viseur, masculin/féminin - 26/49 ans, avec viseur, sans viseur, masculin/féminin - 50/59 ans, avec viseur, sans viseur, masculin/féminin - 60 ans et plus, avec viseur, sans viseur, masculin/féminin

Arc à poulies : 20 catégories.

JEUNES	- 13/16 ans, avec viseur, sans viseur, masculin/féminin
ADULTES	- 17/25 ans, avec viseur, sans viseur, masculin/féminin - 26/49 ans, avec viseur, sans viseur, masculin/féminin - 50/59 ans, avec viseur, sans viseur, masculin/féminin - 60 ans et plus, avec viseur, sans viseur, masculin/féminin

REMARQUES

Dans la catégorie « Arcs à poulies », les **13/14 ans** et **15/16 ans** sont regroupés dans une seule et même catégorie dénommée : « **Jeunes Arcs à poulies** ». Ils concourent aux distances et tailles de blasons définis pour leurs catégories d'âges.

Pour les **13/14 ans**, la puissance maximale autorisée à la barre est de **30 livres**.

Pour les **15/16 ans**, la puissance maximale autorisée à la barre est de **40 livres**.

Pour les **Adultes**, la puissance maximale autorisée à la barre est de **60 livres**.

Les 11/12 ans ne sont pas autorisés à participer dans la catégorie Arcs à « poulies ».

La puissance des arcs à « poulies » pourra être contrôlée lors de la vérification du matériel ou à tout moment de la compétition.



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

d) Déroutement

Deux séries de 10 volées de 3 flèches.

le matin : tir des jeunes

l'après-midi : tir des adultes

Chaque série sera précédée de 2 volées d'essai de **3 flèches chacune** (ou 3 volées d'essai s'il y a 3 vagues de tir).

➤ **Distances de tir et diamètres des blasons**

11/12 ans :

- 15 m sur blason de diamètre 0.60 m, le centre à 1 m du sol
- puis - 10 m sur blason de diamètre 0.60 m, le centre à 1 m du sol

13/14 ans :

- 25 m sur blason de diamètre 0.80 m, le centre à 1 m 30 du sol
- puis - 20 m sur blason de diamètre 0.80 m, le centre à 1 m 30 du sol

15/16 ans :

- 25 m sur blason de diamètre 0.60 m, le centre à 1 m 30 du sol
- puis - 20 m sur blason de diamètre 0.60 m, le centre à 1 m 30 du sol

Adultes

- 40 m sur blason de diamètre 0.80 m, le centre à 1 m 30 du sol
- puis - 30 m sur blason de diamètre 0.80 m, le centre à 1 m 30 du sol

RAPPEL :

Les catégories moins de 11 ans ne sont pas autorisées au championnat national.

« Le surclassement pour cette catégorie est interdite »



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

TABLEAU RECAPITULATIF

CHAMPIONNAT NATIONAL « ETE »

Catégorie	Distance de tir	Diamètre des blasons	Hauteur des ors
11/12 ans	15 et 10 m	0.60	1.00 m
13/14 ans	25 et 20 m	0.80	1.30 m
15/16 ans	25 et 20 m	0.60	1.30 m
17/25 ans 26/49 ans 50/59 ans 60 ans et plus	40 et 30 m	0.80	1.30 m

Nombre de volées	20 + 2 volées d'essai à chaque série
Nombre de flèches par volée	3
Temps par volée (en minutes)	2'30
Nombre de séries	2
Nombre de points au maximum	600

Différents classement sont établis :

- **Un classement individuel, par catégorie d'âges et de classe d'arc,**
- **Un classement par challenge.**



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

5.2. CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL « HIVER EN SALLE »

L'épreuve sera organisée entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier de l'année suivante.
Elle peut se dérouler sur plusieurs dates, dans le département, afin d'offrir à tous la possibilité de participer. Les résultats devront être saisis sur Gestarc au plus tard le 31 janvier. (Idem dossier de recensement)

a) Catégories d'âges

JEUNES	- de 11 ans 11/12ans 13/14 ans 15/16 ans
ADULTES	17/25 ans 26/49 ans 50/59 ans 60 ans et plus

en masculins et en féminines

b) Catégories d'arcs

Arc Classique sans Viseur

Arc Classique avec Viseur

Arc « à poulies » sans Viseur

Réservé aux catégories d'âges supérieures à 13 ans

Puissance au pic limitée à : 30 livres pour les 13/14 ans, 40 livres pour les 15/16 ans et 60 livres pour les adultes.

Arc « à poulies » avec Viseur

Réservé aux catégories d'âges supérieures à 13 ans

Puissance au pic limitée à : 30 livres pour les 13/14 ans, 40 livres pour les 15/16 ans et 60 livres pour les adultes



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

c) Déroulement

Le tir se déroule dans une salle permettant de recevoir les archers tout en respectant les distances de protection de tir et de confort.

L'épreuve est placée sous la responsabilité d'un arbitre, ou à défaut sous celle du Président de la Commission Départementale ou d'un Président de Club.

La rencontre se compose de **2 volées d'essai (3 flèches chacune), suivie de 2 séries de 10 volées de 3 flèches** chacune, soit un total de 20 volées ou 60 flèches. Les 2 séries de 10 volées sont espacées d'un repos.

Deux volées d'essai de trois flèches chacune peuvent précéder la deuxième série. Toutefois, dans le cas de trois vagues de tir, il y a trois volées d'essai de 3 flèches chacune.

Distances de tir :

10 m pour les catégories **moins de 11 ans** et **11/12 ans**

18 m pour les catégories **13/14 ans** et **15/16 ans**

25 m pour les **17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans et 60 ans et plus.**

Remarque :

La distance de 25 mètres pour les catégories Adultes est obligatoire.

Diamètre des blasons :

Toutes catégories d'âge, d'arc et de sexe : blasons de diamètre 0.60 m (grand centre).

Le nombre maximum de points obtenus pour les 2 séries est de 600.

Hauteurs des ors des blasons :

Tous les blasons ont leur centre placé à 1.30 m du sol excepté pour les catégories **moins de 11 ans et 11/12 ans** où ce centre est à 1 m. Toutefois, ce centre peut être à une hauteur légèrement supérieure au mètre dans le cas d'une utilisation d'un mur de tir.



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

TABLEAU RECAPITULATIF

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL HIVER EN SALLE

Catégorie	Distance de tir	Diamètre des blasons	Hauteur des ors
-11 ans 11/12 ans	10 m	0.60 m	1.00 m
13/14 ans 15/16 ans	18 m	0.60 m	1.30 m
17/25 ans 26/49 ans 50/59 ans 60 ans et +	25 m	0.60 m	1.30 m

Nombre de volées	20 + 2 volées d'essai
Nombre de flèches par volée	3
Temps par volée (en minutes)	2'30
Nombre de séries	2
Nombre de points au maximum	600



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

5.3. COUPE NATIONALE UFOLEP PAR EQUIPES

La Commission Nationale organise, dans le cadre de la COUPE NATIONALE UFOLEP PAR EQUIPES :

une épreuve de tir dite « CLASSIQUE » comportant successivement :

- d'abord **une série qualificative de 8 volées de 3 flèches.**

Un premier classement sur l'ensemble des 64 équipes participant à ce tournoi est établi et deux grands tableaux sont constitués : l'un dit « final », l'autre dit « de consolante ».

- ensuite **un mini-championnat (1/8^{ème} de finale)**

Ce mini-championnat se dispute pour chaque match sur 4 volées de 3 flèches.

8 poules de 4 équipes par tableau participent.

Seule la première équipe de chaque poule est qualifiée pour la phase suivante.

Dans une même poule, chaque équipe rencontre successivement les trois autres (match gagné : 2 points, match perdu : 0 point, soit un total maximum pour une équipe de 6 points).

En cas d'égalité de points acquis à partir du nombre de matchs gagnés et (ou) perdus, les équipes sont départagées au nombre de points globaux obtenus en cible.

- puis **des éliminations directes deux à deux (1/4 de finale)** entre les 8 vainqueurs des poules précédentes. Ces matchs se disputent sur 4 volées de 3 flèches.

- à nouveau **des éliminations directes deux à deux (1/2 finale)** entre les 4 vainqueurs des 1/4 de finale. Ces matchs se disputent sur 5 volées de 3 flèches.

- enfin **les finales des deux tableaux** entre les 2 vainqueurs des 1/2 finales. Ces matchs se disputent sur 5 volées de 3 flèches.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

Distances de tir et tailles des blasons

15 m pour tous les jeunes :
(11/12 ans, 13/14 ans et 15/16 ans) sur blasons de 0.60 m (grand centre).

20 m pour tous les adultes :
(17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans et 60 ans et plus) sur blasons de 0.40 m (grand centre),

avec un blason par archer.

Les archers d'une même équipe tirent en même temps sur deux cibles voisines (jeunes sur une cible et adultes sur une autre).

Constitution des équipes

Chaque équipe comporte obligatoirement 6 archers. La composition est la suivante :

- 11/12 ans
- 13/14 ans
- 15/16 ans
- trois adultes : 17/25 ans ou 26/49 ans ou 50/59 ans ou 60 ans et plus

Doivent au moins participer dans chaque équipe :

- deux féminines
- et deux « sans viseur » masculins ou féminins.

Un archer peut être remplacé uniquement avant le début de la compétition. Ensuite, tout nouveau remplacement est impossible.

Nota : à la fin de chaque série, sont comptabilisés uniquement les points des cinq premiers archers de l'équipe.



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

TABLEAU RECAPITULATIF

COUPE NATIONALE PAR EQUIPES

Catégorie	Distance de tir	Diamètre des blasons	Hauteur des ors
11/12 ans, 13/14 ans, 15/16 ans	15 m	0.60 m	1.30 m
17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans, 60 ans et +	20 m	0.40 m	1.00 m et 1.60 m

Consignes générales	
Temps de tir par volée (en minutes)	2'00
Nombre de flèches par volée	3
Volées d'essai	2 avant chaque phase soit 1 le matin et 1 l'après midi

Phase qualificative	
Nombre de volées	8
Nombre d'équipes	64
Nombre d'archers par équipe	6
Phase des finales	
1/8 de finale	4 volées de 3 flèches
Nombre d'équipes	32, soit 8 poules de 4 équipes
1/4 de finale	4 volées de 3 flèches
Nombre d'équipes	8, soit 2 poules de 4 équipes
1/2 de finale	5 volées de 3 flèches
Nombre d'équipes	4, soit 2 poules de 4 équipes
Finale	5 volées de 3 flèches
Nombre d'équipes	2



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

5.4. RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES (parcours chlorophylle)

Dans le cadre d'un parcours d'orientation pratiqué en équipe et organisé en pleine nature, le but du rassemblement jeunes est de combiner le tir à l'arc, la découverte de la nature, allié à un questionnaire culturel, afin de développer l'observation et l'esprit d'équipe.

a) Participants

Ce rassemblement est uniquement destiné aux licenciés jeunes à partir de la catégorie 11/12 ans.

L'effectif maximum du rassemblement est limité à 192 archers, soit 48 équipes départementales de 4 archers.

Le quota d'archers par départements est déterminé en fonction du nombre de licenciés jeunes du département déclaré lors du recensement.

b) Composition des équipes

Les équipes sont composées de quatre archers représentant au minimum 2 catégories d'âge différentes. Elles comprendront au minimum une féminine et un sans viseur.

Les équipes comprenant un second archer sans viseur se verront créditées d'un bonus de 50 points.

Les équipes comprenant une seconde féminine se verront créditées d'un bonus de 50 points.

Les deux conditions étant cumulables.

La participation est ouverte aux jeunes archers « poulies » dans les conditions suivantes :

- Un seul archer « poulie » par équipe,
- Catégories 13/14 et 15/16 ans, sans viseur, masculin et féminin, aux mêmes conditions que les archers classiques.
- Catégories 13/14 ans et 15/16 ans, avec viseur, masculin et féminin, avec un handicap de 50 points.

Seuls le second sans viseur et la seconde féminine donnent droit au bonus

Tout département qui présentera plusieurs équipes devra impérativement respecter les conditions de composition des équipes sous peine de ne pouvoir participer.

Toute autre configuration sera étudiée au cas par cas.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

La mixité géographique est autorisée si elle ne pénalise pas une équipe d'un département et est limitée à deux départements.

c) Principe et déroulement

Le parcours est dit « **d'orientation** ». Un carnet de route est fourni à chaque équipe.

Le parcours comprend 24 haltes à des distances inconnues comprises entre 7 et 16 mètres.

Les archers s'élancent sur le parcours par pelotons de deux équipes accompagnés d'un arbitre qui veillera à la sécurité, au bon déroulement des tirs, au marquage des scores, à la cohésion du peloton, en maintenant une ambiance conviviale.

Le départ des pelotons se fait à un rythme régulier adapté à la configuration du parcours.

Après chaque tir, lors du déplacement entre les cibles, l'arbitre pose les questions simultanément aux deux équipes composant le peloton, et en note les réponses.

Le maximum pouvant être totalisé par équipe est de 4000 points, décomptés comme suit :

Tir	Questionnaire	Orientation	TOTAL
3120	600	280	4000

Une pause restauration est obligatoire de 12h00 à 12h45 auprès de la cible la plus proche, tirée ou à tirer. Le panier repas sera prévu par l'organisateur.



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

d) Distances et blasons

Les distances sont inconnues :

12 cibles à courte distance comprises entre 7 et 11 mètres

12 cibles à longue distance comprises entre 12 et 16 mètres

Tous les archers tirent à la même distance quelle que soit la catégorie d'âge, seule la taille des blasons diffère.

Le pas de tir est matérialisé par une ligne, (*tracée à la chaux ou à la peinture permettant à plusieurs archers de tirer simultanément (au moins 1 archer de chaque équipe tire simultanément)*).

L'archer se tient les deux pieds en arrière de la ligne.

A chaque halte, chaque archer tire trois flèches. Les cordons sont comptés à l'avantage de l'archer.

Les blasons, fournis par la CNS Tir à l'Arc, représentent exclusivement des végétaux (2 séries de 12 blasons différents). Ils sont de tailles différentes en fonction de la catégorie d'âge et de la distance, et référencés comme suit : P (petits), M (moyens), G (grands).

Catégories	Dist. Courtes (7/11 m)	Dist. Longues (12/16 m)
11/12 ans	M	G
13/14 ans et 15/16 ans	P	M

Le bas de ces blasons doit se situer à plus de 10 cm du sol. Est mesurée, la côte à partir de la zone la plus basse du blason.

Il n'y a pas de volée d'essai, mais des buttes d'échauffement sont placées à la disposition des archers avant le début de la rencontre.



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

« LES ARBITRES »

Et

« LES ARCHERS »



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

6. ARBITRE

6.1. Rôle de l'arbitre

L'arbitre a pour rôle d'assurer le bon déroulement des compétitions dans le respect des règlements en vigueur (**sécurité, comportement**). **Son jugement sur les litiges de points est sans appel.**

L'arbitrage se fait avec courtoisie et amabilité.

L'UFOLEP met progressivement en place un corps d'arbitres de tir à l'arc et sarbacane, chargé du bon déroulement des rencontres et de l'application des règles ci-dessous.

Faute d'arbitre officiel, c'est le responsable de l'organisation qui fait office d'arbitre.

Les arbitres ont pour mission de contrôler :

- l'organisation du pas de tir,
- les distances de tir,
- la sécurité générale des installations des tirs en extérieur et en salle,
- la hauteur des blasons,
- la protection du matériel (buttes de tir, filets, etc...),
- la sécurité des tireurs lors du contrôle des flèches,
- la vérification de la licence,
- la vérification du matériel des archers (branches d'arc, corde, système de visée, présence du carquois, palettes, etc.),
- la puissance des arcs à poulies avant ou pendant les concours.

Et tout au long de la rencontre, l'arbitre doit :

- veiller à ce que les plaques de marques soient posées 2 m en avant de la cible,
- être attentif à la marque des points (ne pas toucher le blason et les flèches avant et pendant la marque sous peine d'invalider le point supérieur), et au cochage des impacts avant le retrait des flèches
- s'assurer du retrait des flèches en cible,
- juger les cordons sur demande des archers,
- veiller au bon état des blasons (facilité le jugement des cordons) et à son remplacement opportun.
- contrôler le temps imparti à chaque volée ou à chaque flèche, si un archer est amené à tirer individuellement une volée incomplète à la suite d'un incident de tir.

L'arbitre sollicite des marqueurs adultes pour les cibles des archers de - 11 ans et 11/12 ans (un par cible), en veillant qu'il n'y ait pas de lien familial ou de club entre le marqueur et les archers.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

Il veille à ce qu'aucune personne non autorisée par l'arbitre ne s'approche des cibles lors du marquage des points.

Seul l'arbitre peut authentifier les records lors des championnats départementaux, régionaux, interrégionaux ou nationaux.

L'homologation d'un tel record reste du ressort de la Commission Nationale.

Remarque

L'arbitre peut autoriser exceptionnellement un archer arrivé en retard (jusqu'à 1 volée comprise) à tirer ses flèches à la fin de la série. Mais aucune volée d'essai ne peut lui être accordée.

6.2. Equipement des arbitres

L'arbitre doit posséder :

- un double mètre,
- une loupe,
- un chronomètre,
- un plan d'arbitrage,
- un stylo rouge,
- les règlements,
- le plan du parcours (mis à disposition par l'organisateur),
- un sifflet,
- un réglet,
- un décimètre et un peson (mis à disposition par l'organisateur).

6.3. Tenue vestimentaire des arbitres

L'arbitre est repérable par sa tenue vert sapin.

6.4. Déroulement des épreuves

a) Ordre des tirs

Appel au pas de tir	1 coup long	(klaxon ou sifflet)
Début du tir	1 coup bref	"
Fin du tir	2 coups brefs	"
Fin de concours	3 coups longs	"



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

b) Pas de tir

Dans toutes les disciplines, à l'exception des tirs **CAMPAGNE**, **SAFARI**, et **RASSEMBLEMENT NATIONAL JEUNES**, les archers doivent se tenir un pied de chaque côté de la ligne de pas de tir.

Il est impératif que pour chaque concours un rapport d'arbitrage soit établi et adressé au responsable national, membre de la CNS et chargé du suivi de l'arbitrage (voir rapport d'arbitre en annexe).

Le nombre d'arbitres est proportionnel au nombre de tireurs et de pas de tir pour obtenir un arbitrage correct. En règle générale, un arbitre pour quarante tireurs semble être une proportion convenable.

Derrière le PAS de TIR, trois zones sont prévues :

Première zone : 5 m minimum, réservée aux arbitres.

L'arbitre se déplace dans cette zone tout au long des tirs de la rencontre afin de surveiller la sécurité et la régularité du tir.

Deuxième zone : 5 m, réservée aux arcs, dite « zone matériel ».

Tout archer qui a terminé sa volée ne doit pas rester à l'intérieur de cette zone, mais retourner dans la « zone archers » qui lui est réservée. Ce n'est pas une zone d'attente

Troisième zone : 5m, réservée aux archers, dite « zone archer ».

Les archers doivent rester dans cette zone avant et après les tirs.

C'est en arrière de la zone des archers que doit se tenir le public.

c) Événements de tir

En cas d'incident de tir ou de matériel, l'archer concerné doit en informer l'arbitre, qui, après réparation, lui permettra de tirer le nombre de flèches non tirées à la fin de la série, et au maximum une volée.

L'arbitre peut être amené à arrêter les tirs durant une vague s'il juge l'incident suffisamment grave.

A défaut de drapeau, l'archer en difficulté doit avertir l'arbitre en levant la main tout en restant sur le pas de tir ou légèrement en retrait.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

Toute flèche envoyée avant ou après le temps réglementaire est annulée pour la volée. Est alors éliminée la meilleure flèche.

Toute flèche envoyée alors que le blason ou la cible s'envole est à tirer de nouveau.

Toute flèche tombée au sol peut être tirée de nouveau à condition que cette dernière puisse être attrapée avec l'arc de l'archer sans quitter le pas de tir.

En cas d'accident grave ou de conditions atmosphériques très défavorables, l'arbitre peut se réserver le droit de stopper le tir et de faire tirer les flèches restant à envoyer ou retirer la volée, notamment en cas d'orage vis-à-vis du carbone.

Dans le cadre d'une grande manifestation nécessitant l'emploi de plusieurs arbitres :

- L'arbitre de chaise est responsable du bon déroulement de la compétition.
- Les arbitres de terrain gèrent les cibles qui leurs sont attribuées (incidents, marquage, etc. ...) sans toutefois occulter les problèmes environnementaux.
- En cas de litige sérieux, il est important que l'arbitre de terrain informe l'arbitre de chaise des décisions prises.

Dans tous les cas où le nombre des archers dépasse la possibilité de faire tirer tout le monde en une seule fois, il est créé des vagues A-B, C-D ou A-B, C-D, E-F.

Ces vagues tirent leurs volées dans l'ordre suivant :

Cas de deux vagues :

Les deux volées d'essai se déroulent ainsi :

1^{ère} volée : A-B puis C-D,

2^{ème} volée : C-D puis A-B,

Le temps imparti et le nombre de flèches d'essai est identique au concours qui se déroule (ex : en salle : 2 minutes 30 pour 3 flèches)

puis le tir proprement dit :

1^{ère} volée : A-B puis C-D,

2^{ème} volée : C-D puis A-B,

3^{ème} volée : A-B puis C-D, ...

et ainsi de suite alternativement.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

Cas de trois vagues :

Les trois volées d'essai se déroulent ainsi :

- 1^{ère} volée : A-B puis C-D puis E-F,
- 2^{ème} volée : E-F puis A-B puis C-D,
- 3^{ème} volée : C-D puis E-F puis A-B,

puis le tir proprement dit :

- 1^{ère} volée : A-B puis C-D puis E-F,
- 2^{ème} volée : E-F puis A-B puis C-D,
- 3^{ème} volée : C-D puis E-F puis A-B,
- 4^{ème} volée : A-B puis C-D puis E-F, ...

et ainsi de suite alternativement.

(se reporter à l'Annexe PLAN D'ARBITRAGE)

La marque des scores est faite par deux archers de chaque butte ou chaque peloton, après chaque volée, en présence des autres archers de cette butte ou de ce peloton. La double marque est obligatoire.

Toutefois lors d'un concours amical, la double marque est laissée à l'appréciation du club organisateur.

En cas d'égalité de points pour la première place entre plusieurs archers ou plusieurs équipes, est déclaré vainqueur l'archer ou l'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de 10, 9, 8, 7, etc... en finissant par les pailles.

A la fin de chaque concours ou de parcours, chaque feuille de marque est signée par le marqueur et par l'archer lui-même. **Après cette signature, aucune modification, réclamation ou contestation n'est admise sur ces feuilles qui sont alors acheminées au greffe de l'organisateur.**

Si une personne se présente à un concours avec un comportement dangereux pour lui-même ou pour les autres, l'arbitre peut prendre la décision en concertation avec l'organisateur d'exclure la personne, en le notifiant dans le rapport d'arbitrage.

Toute personne qui, par son attitude ou son comportement, met en péril le bon déroulement et/ou la sécurité d'une rencontre, encourt le risque d'une sanction.

Démarches à entreprendre en cas de sanction (voir BFO)



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

d) Contrôle des flèches sur les cibles

Une flèche est « comptée » selon la position du fût et **non de la pointe dans le blason.**

Si le nombre de flèches envoyées est supérieur à celui imposé (flèches au sol ou sur la butte de tir), seules les flèches correspondant à ce nombre sont prises en compte, la ou les meilleures flèches étant éliminées.

Deux flèches plantées l'une dans l'autre doivent être comptée au même nombre de points.

Toute flèche tombée à terre après avoir touché la cible est comptée suivant l'impact laissé et non encore repéré, sinon le point est nul.

Les points correspondant aux impacts des flèches sur les blasons sont inscrits sur les feuilles de marque dans l'ordre décroissant de valeur (exemple : 10, 8, 5) sur l'annonce de chaque archer pour ses propres flèches sous contrôle des autres archers.

Aucune flèche, pas plus que le blason, ainsi que la cible ne doivent être touchés avant que toutes les flèches n'aient été enregistrées et les scores validés.

Tous les cordons sont favorables en points (cordons jugés à l'avantage). Il suffit que la flèche touche le trait noir de séparation de deux zones consécutives sur le blason ou soit à cheval sur ces deux zones de couleur pour être comptée en zone supérieure. A défaut de vérification au moyen de la loupe grossissante, il sera procédé à un contrôle de la distance à partir de la croix indiquant le centre du blason au moyen d'un réglet.

Tout impact de flèche sur le blason doit être repéré par un trait de crayon, seulement après comptage des points.

Durant une série, le blason « trop dégradé » peut être changé sur décision de l'arbitre.

La possibilité de tracer une zone « arbitre » de 1.50 m devant les cibles est souhaitable, pour une sécurité parfaite lors du comptage des points (flèches à hauteur des yeux des enfants), seul l'arbitre a accès à cette zone (cordon, refus, autres).



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

ANNEXES



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

A. BADGES DE PROGRESSION (Tir en SALLE)

Chaque archer en UFOLEP peut évaluer son évolution dans le tir à l'arc en effectuant des tirs « tests » sanctionnés par l'obtention de badges dits « **de progression** ».

La graduation des performances est définie par des couleurs.

L'obtention de ces badges est soumise à la présence d'un arbitre, ou à défaut du Président de l'Association qui veille à la régularité des conditions du test d'évaluation.

BADGE UNIQUE : ARCHER DE FER - évaluation sur 10 volées

NIVEAUX DE POINTS Arcs à Poulies

COULEUR	DISTANCE	BLASON	NIVEAUX DE POINTS			
			HOMMES		FEMMES	
			SV	AV	SV	AV
BLEU	18 m	0.60 m	155	175	145	165
ROUGE	18 m	0.60 m	205	225	185	205
VERT	18 m	0.60 m	235	255	215	235
ORANGE	18 m	0.60 m	255	275	235	255
JAUNE	18 m	0.40 m	220	240	200	220
	25 m	0.60 m				
	30 m	0.80 m				
ARGENT	18 m	0.40 m	240	260	220	240
	25 m	0.60 m				
	30 m	0.80 m				
VERMEIL	18 m	0.40 m	250	270	230	250
	25 m	0.60 m				
	30 m	0.80 m				
OR	18 m	0.40 m	260	280	240	260
	25 m	0.60 m				
	30 m	0.80 m				

Nota : pour les Arcs à poulies, le 10 correspond au grand centre



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

NIVEAUX DE POINTS **Arcs classiques**

COULEUR	DISTANCE	BLASON	NIVEAUX DE POINTS			
			HOMMES		FEMMES	
			SV	AV	SV	AV
BLANC	10 m	0.60 m	140	150	140	150
NOIR	10 m	0.60 m	200	220	200	220
GRIS	10 m	0.60 m	230	250	230	250
MARRON	10 m	0.60 m	250	270	250	270
BLEU	18 m	0.60 m	150	170	140	160
ROUGE	18 m	0.60 m	200	220	180	200
VERT	18 m	0.60 m	230	250	210	230
ORANGE	18 m	0.60 m	250	270	230	250
JAUNE	18 m	0.40 m	200	220	180	200
	25 m	0.60 m				
	30 m	0.80 m				
ARGENT	18 m	0.40 m	230	250	210	230
	25 m	0.60 m				
	30 m	0.80 m				
VERMEIL	18 m	0.40 m	245	265	225	245
	25 m	0.60 m				
	30 m	0.80 m				
OR	18 m	0.40 m	255	275	235	255
	25 m	0.60 m				
	30 m	0.80 m				

Nota : pour les Arcs classiques, le 10 correspond au grand centre



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

B. RAPPORT D'ARBITRE

Date de la rencontre :
 Club organisateur :
 Lieu de la rencontre :

Compétition			Discipline		
<input type="checkbox"/> Nationale	<input type="checkbox"/> Régionale	<input type="checkbox"/> Ufolarc long	<input type="checkbox"/> Ufolarc court	<input type="checkbox"/> Inter Régionale	<input type="checkbox"/> Départementale
<input type="checkbox"/> Inter Départementale	<input type="checkbox"/> Amicale	<input type="checkbox"/> Campagne	<input type="checkbox"/> Safari	<input type="checkbox"/> Classique en salle	<input type="checkbox"/> Classique en extérieur

Arbitres :

Sécurité :
 Largeur des couloirs arbitres : _____ Matériel : _____ Archers : _____

Conditions de tir		Eclairage		Météo	
<input type="checkbox"/> Naturel	<input type="checkbox"/> Bon	<input type="checkbox"/> Température :	<input type="checkbox"/> Vent :	<input type="checkbox"/> Pluie	
<input type="checkbox"/> Artificiel	<input type="checkbox"/> Moyen				
	<input type="checkbox"/> Médiocre				

Horaires des tirs – 1 ^{ère} série		Horaires des tirs – 2 ^{ème} série	
Début flèches d'essai :	Fin flèches d'essai :	Début flèches d'essai :	Fin flèches d'essai :
Début des tirs :	Fin des tirs :	Début des tirs :	Fin des tirs :

Participants

Catégories d'âge :

Catégories	-11 ans	11/12 ans	13/14 ans	15/16 ans	17/25 ans	26/49 ans	50/59 ans	60 ans et +	Total
F									
M									
TOTAL									

Catégorie de matériel

Catégories	SV	AV	COSV	COAV	F	NV	MV	Total
F								
M								
TOTAL								

F = Fauteuil, NV = Non Voyant, MV = Mal Voyant

Remarques, observations, suggestions

.....

Les arbitres Fait à le
 L'organisateur

Ce document est à adresser au Responsable National de l'Arbitrage UFOLEP



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

C. PLAN D'ARBITRAGE (salle ou extérieur – 2 vagues)

Date : **Lieu :**

Heure début : **Heure fin :**

VOLEE	ROTATION	MINUTAGE	OBSERVATIONS
ESSAI 1	A-B		
		C-D	
ESSAI 2	C-D		
		A-B	
1	A-B		
		C-D	
2	C-D		
		A-B	
3	A-B		
		C-D	
4	C-D		
		A-B	
5	A-B		
		C-D	
6	C-D		
		A-B	
7	A-B		
		C-D	
8	C-D		
		A-B	
9	A-B		
		C-D	
10	C-D		
		A-B	



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

D. PLAN D'ARBITRAGE (salle ou extérieur – 3 vagues)

Date :

Lieu :

Heure début :

Heure fin :

VOLEE	ROTATION		MINUTAGE	OBSERVATIONS
ESSAI 1	A-B			
		C-D		
			E-F	
ESSAI 2	E-F			
		A-B		
			C-D	
ESSAI 3	C-D			
		E-F		
			A-B	
1	A-B			
		C-D		
			E-F	
2	E-F			
		A-B		
			C-D	
3	C-D			
		E-F		
			A-B	
4	A-B			
		C-D		
			E-F	
5	E-F			
		A-B		
			C-D	
6	C-D			
		E-F		
			A-B	
7	A-B			
		C-D		
			E-F	
8	E-F			
		A-B		
			C-D	
9	C-D			
		E-F		
			A-B	
10	A-B			
		C-D		
			E-F	



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

E. PLAN D'ARBITRAGE (UFOLARC court ou long – 2 vagues)

Date : **Lieu :**

Heure début : **Heure fin :**

VOLEE	ROTATION	MINUTAGE	OBSERVATIONS
ESSAI 1	A-B		
		C-D	
ESSAI 2	C-D		
		A-B	
1	A-B		
		C-D	
2	C-D		
		A-B	
3	A-B		
		C-D	
4	C-D		
		A-B	
5	A-B		
		C-D	
6	C-D		
		A-B	
7	A-B		
		C-D	
8	C-D		
		A-B	
9	A-B		
		C-D	



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

F. PLAN D'ARBITRAGE (UFOLARC court ou long – 3 vagues)

Date :

Lieu :

Heure début :

Heure fin :

VOLEE	ROTATION		MINUTAGE	OBSERVATIONS
ESSAI 1	A-B			
		C-D		
			E-F	
ESSAI 2	E-F			
		A-B		
			C-D	
ESSAI 3	C-D			
		E-F		
			A-B	
1	A-B			
		C-D		
			E-F	
2	E-F			
		A-B		
			C-D	
3	C-D			
		E-F		
			A-B	
4	A-B			
		C-D		
			E-F	
5	E-F			
		A-B		
			C-D	
6	C-D			
		E-F		
			A-B	
7	A-B			
		C-D		
			E-F	
8	E-F			
		A-B		
			C-D	
9	C-D			
		E-F		
			A-B	



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

G. IMPLANTATION D'UN PAS DE TIR EXTERIEUR

de type « championnat national été » ou « tir extérieur »

a. Déplacement uniquement des cibles

Toutes les cibles sont avancées entre les deux séries

Filet de protection

0 m	1 ^{ère} série : 17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans, 60 ans et plus – Blason 0.80 m	Or : 1.30 m du sol	40 m
10 m	2 ^{ème} série : 17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans, 60 ans et plus – Blason 0.80 m	Or : 1.30 m du sol	30 m
15 m	1 ^{ère} série : 13/14 ans – Blason 0.80 m / 15/16 ans – Blason 0.60 m	Or : 1.30 m du sol	25 m
20 m	2 ^{ème} série : 13/14 ans – Blason 0.80 m / 15/16 ans – Blason 0.60 m	Or : 1.30 m du sol	20 m
25 m	1 ^{ère} série : -11 ans – Blason 0.80 m / 11/12 ans – Blason 0.60 m	Or : 1.00 m du sol	15 m
30 m	2 ^{ème} série : -11 ans – Blason 0.80 m / 11/12 ans – Blason 0.60 m	Or : 1.00 m du sol	10 m
40 m	PAS DE TIR – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} séries Zone arbitre – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} séries		0
45 m	Zone matériel – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} séries		- 5 m
50 m	Zone archers – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} séries		- 10 m
55 m	Public – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} séries		- 15 m



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

b. Changement de distances du pas de tir et des cibles

Pour la deuxième série :

- le pas de tir est reculé de 5 m,
- les cibles adultes sont avancées de 5 m.

Filet de protection					
0 m	1 ^{ère} série : 17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans, 60 ans et plus – Blason 0.80 m		Or : 1.30 m du sol	40 m	
5 m	2 ^{ème} série : 17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans, 60 ans et plus – Blason 0.80 m		Or : 1.30 m du sol	30 m	
15 m	1 ^{ère} série : 13/14 ans – Blason 0.80 m	/	15/16 ans – Blason 0.60 m	Or : 1.30 m du sol	25/20 m
	2 ^{ème} série : 13/14 ans – Blason 0.80 m	/	15/16 ans – Blason 0.60 m		
25 m	1 ^{ère} série : -11 ans – Blason 0.80 m	/	11/12 ans – Blason 0.60 m	Or : 1.30 m du sol	15/10 m
	2 ^{ème} série : -11 ans – Blason 0.80 m	/	11/12 ans – Blason 0.60 m		
35 m	PAS DE TIR – 2 ^{ème} série Zone arbitre – 2 ^{ème} série			5/0m	
40 m	PAS DE TIR – 1 ^{ère} série Zone arbitre – 1 ^{ère} série / Zone matériel – 2 ^{ème} série			0/-5 m	
45 m	Zone matériel : 1 ^{ère} série Zone archers : 2 ^{ème} série			-5 m/-10 m	
50 m	Zone archers : 1 ^{ère} série Public : 2 ^{ème} série			-10 m/-15 m	
55 m	Public 1 ^{ère} série			- 15 m/-20 m	



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

H. GLOSSAIRE

Allonge du tireur	Distance en cm entre le creux de l'encoche et le repose flèche plus 2 cm.
Amortisseur	Élément fixé sur le stabilisateur qui absorbe les vibrations.
Arc classique	Arc le plus fréquemment utilisé, avec ou sans viseur.
Armer / armement	Action de mise en tension de l'arc
Band	Distance en cm entre le creux de la poignée et la corde (arc bandé au repos)
Bandoir	Accessoire fixe (généralement mural) qui permet de bander la corde sur l'arc
Bouton écarteur	Accessoire permettant le réglage de la flèche absorbant en partie de paradoxe de cette dernière.
Blason	Carte en papier que l'on met sur la cible, ayant valeur de marque, de dimension variable selon les distances.
Bracelet	Accessoire qui protège l'avant bras d'arc lors du lâcher.
Bras d'arc	Bras qui tient l'arc.
Bras de corde	Bras qui tracte la corde.
Brin	Fils qui composent la corde.
Butte	Ce sur quoi est fixé le blason.
Carquois	Accessoire qui contient les flèches.
Clicker	« Contrôleur d'allonge », lame métallique placée contre la joue intérieure de la fenêtre de l'arc.
Cône	Partie arrière du tube.
Dacron	Matériau utilisé pour la fabrication des cordes.
Détalonnage	Mesure en mm du point d'encoche par rapport au point 0.
Dragonne	Accessoire reliant l'arc aux doigts de la main.
Échappement	Moment du lâcher de la corde.
Empennage	Désigne les plumes sur la flèche.
Empenneuse	Appareil qui permet de coller les plumes sur le tube.
Encoche	Élément en plastique moulé que l'on place sur la part conique du tube et qui reçoit dans son creux la corde.
Équerre	Accessoire permettant la mesure du band et le positionnement du détalonnage.
Équilibrage	Ensemble des stabilisateurs placés sur l'arc.
Fausse corde	Accessoire permettant de monter la corde sur l'arc.
Fenêtre d'arc	Partie centrale du corps de l'arc qui reçoit le repose flèche.
Fût	Tube de la flèche.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

Grip	Surpoignée (ou poignée) située au centre du corps de l'arc qui permet la préhension de l'arc.
Groupement	Notion qui définit la précision du tir par le positionnement des flèches entre elles.
Hauteur d'arc	Distance exprimée en Pouce d'une poupée à l'autre.
Lâcher	Action d'ouverture des doigts pour libérer la corde.
Latéral	Décalage du groupement des flèches à droite ou à gauche.
Livre	Mesure qui détermine la puissance de l'arc (une livre Anglaise est égale à 454 grammes).
Main d'arc	Main dans laquelle l'arc est en appui.
Main de corde	Main qui tient la corde.
Œilleton	Partie du viseur qui reçoit le « grain d'orge ».
Palette	Accessoire qui protège les doigts lors de la traction de la corde.
Paradoxe	Réaction de la flèche au moment du lâcher.
Plancher de la fenêtre d'arc	Surface horizontale de la base de la fenêtre d'arc.
Plastron	Protection évitant le frottement de la corde sur les vêtements ou la poitrine.
Plume	Empennage (1 plume coq, 2 plumes poules) sur chaque flèche.
Poignée	Corps de l'arc.
Point d'encochage	Repères constants sur la corde qui reçoivent la flèche.
Point de pivot	Centre mécanique de l'arc (creux de la poignée).
Point de pression	Point de contact le plus important entre le grip et la main d'arc.
Poupée	Désigne à la fois l'extrémité des branches et de la corde.
Repère avant	Positionnement de l'œilleton du viseur par rapport au centre de la cible et de la main de corde aux repères du visage.
Repère arrière	Contact entre la main de corde et le visage lorsque la corde a été libérée.
Repose Flèche	Accessoire situé sur la fenêtre de l'arc sur lequel repose la flèche avant sa propulsion.
Série	Suite de plusieurs volées sans pause.
Stabilisateur	Accessoire d'équilibrage de l'arc.
Tranche fil	Fil qui protège la corde afin d'éviter une usure trop rapide (centre de la corde, poupées).
Tube	Fût de la flèche.
Viseur	Accessoire fixé sur l'arc permettant de viser direction la cible.
Volée	Nombre de flèches tirées l'une à la suite l'autre par un même tireur et sans interruption.



**Commission Nationale Tir à l'Arc
Règlement d'arbitrage**

Pour mémoire, il peut être mis par butte:

- 1 blason de 1.22 m
- 1 blason de 0.80 m
- 2 blasons de 0.60 m
- 4 blasons de 0.40 m



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

I. COMPETITIONS LOCALES ET TRADITIONNELLES

a. Le tir au drapeau



Il faut un terrain plat (champ) bien dégagé dans le sens des tirs pour visualiser les abords du terrain, de 250 m X 50 m.

Une cible est tracée :

- à 165 mètres pour les hommes,
- à 125 mètres pour les femmes et les certains jeunes,
- à une distance adaptée pour les plus jeunes, le plus simple est de la tracer après quelques essais.

Pour chaque distance, il faut tracer une cible de 15 mètres de diamètre composée de 5 zones concentriques

Centre de la cible : 3 mètres de diamètre	=	5 points
Deuxième zone : 6 mètres de diamètre	=	4 points
Troisième zone : 9 mètres de diamètre :	=	3 points
Quatrième zone : 12 mètres de diamètre	=	2 points
Cinquième zone : 15 mètres de diamètre	=	1 point

Au centre de chaque cible est planté un piquet sur lequel est fixé un drapeau.

Les tirs se font « en cloche », plus l'arc est puissant, plus l'archer devra tirer haut vers le ciel, dans aucun cas le drapeau ne doit servir de cible.

Le jeu se déroule sur six volées de 6 flèches, soit un total maximum de 180 points.

Ne pas hésitez à faire plusieurs volées d'essai, pour les novices, ce n'est pas évident de trouver ses repères.

Selon la puissance de l'arc, l'archer choisit une cible, soit à 165 m et 125 m, c'est un jeu. Le classement se fait par cibles et non par catégories.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

b. L'Arc'Athlon

L'Arc'Athlon est un biathlon constitué d'un parcours en ski de fond ou en raquettes à neige et de tirs à l'arc sur spot monochrome. Le résultat est obtenu par addition du temps de parcours et de pénalités obtenues pour les flèches ayant manqué le spot. Cette activité de neige ludique peut se pratiquer par équipe ou en individuel.

Origines du jeu :

Cette discipline est née en 1998 de la réflexion faite par les membres de la Commission Nationale Sportive Tir à l'Arc Ufolep après les JO, de la nécessité de créer une épreuve sportive de biathlon comme le ski-arc, mais accessible à tous. Le ski-arc est un biathlon de ski nordique et de tir à l'arc pratiqué dans de nombreux pays mais la technicité des deux disciplines réduit le nombre de pratiquant.

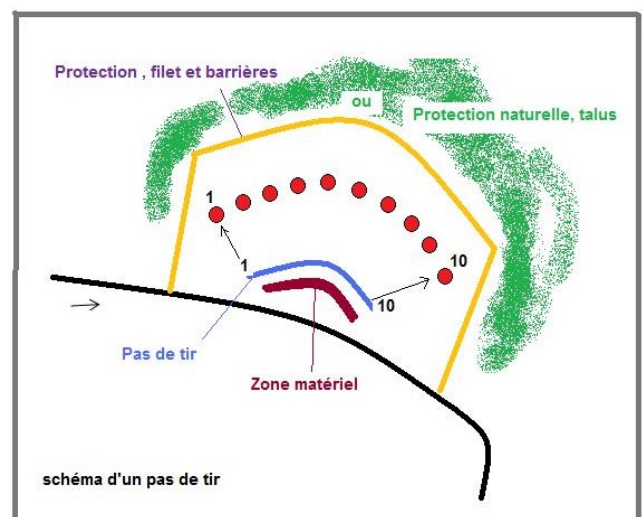
L'Arc'Athlon est né dans l'esprit d'ouverture de la pratique à un plus large public.

Le parcours d'une distance d'environ 1 kilomètre, est effectué en boucle, sur terrain balisé, accidenté ou non, mais non dangereux (passage en forêt, traversée de ruisseau, etc...). Le parcours pourra être réalisé, en fonction du site, sur une ou plusieurs boucles différentes. La taille du parcours dépend aussi de la difficulté du terrain, du public participant...



Le terrain de tir est organisé dans une zone protégée du vent de préférence et dans une partie du parcours où les règles de sécurité peuvent être mises en place facilement.

- Zone de sécurité derrière et sur les cotés des cibles.
- Zone de rangement du matériel.
- Espace suffisant pour la sécurité des organisateurs et compteurs de points.
- Mise en place du « pas de tir » en arc de cercle ; pour la sécurité des marqueurs.





Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

Déroulement de l'épreuve :

L'épreuve débute par un départ en ligne sur une boucle pour tous les concurrents, afin de réguler l'arrivée sur le pas de tir, suivie de tirs. Les concurrents prennent place sur un emplacement disponible selon leur distance catégoriel (enfants/adultes). A l'issue, ils repartent sur une boucle et ainsi de suite. Le temps est compté à partir du début parcours.

Les tirs s'effectuant toujours sur le même pas de tir, les arcs restent sur place, afin d'éviter la casse du matériel. Les flèches restent en cibles, elles seront retirées après comptage et remises sur le pas de tir par les marqueurs.

Séries de tirs :

Les tirs se font sur un visuel circulaire monochrome noir dont la taille diffère pour chaque catégorie. Une série de tirs entre chaque parcours en raquettes. Les tirs se font raquettes aux pieds. Chaque série de tirs est composée d'une volée de 5 flèches. Chaque flèche hors du visuel entraîne une pénalité. Les cordons (limite extérieure du spot) sont favorables et donc n'entraînent pas de pénalité.

Distances, catégories et blasons :

Tous les tirs s'effectuent à 10 mètres sur un visuel de 30 cm.

Les enfants (jusqu'à 12 ans) effectuent 3 parcours en raquettes et 3 volées.

Les jeunes (13-16 ans) effectuent 4 parcours en raquettes et 4 volées.

Les adultes (17 ans et plus) effectuent 5 parcours en raquettes et 5 volées.



Pénalités :

Toute flèche n'ayant pas atteint le spot monochrome est considérée comme manquée et entraîne une pénalité.

Les pénalités sont comptabilisées à l'issue de chaque tir par les arbitres qui donnent l'information aux marqueurs. Chaque pénalité entraîne un temps additionnel au temps final (temps variable à déterminer en fonction de la taille et de la difficulté de la boucle).

Classement :

L'arrivée est jugée à l'issue du dernier tir en rejoignant la ligne de départ. Le classement est effectué par catégories (enfants, jeunes et adultes).

C'est l'ordre d'arrivée qui détermine le classement, majoré des éventuelles pénalités.

Un challenge par équipe (un enfant, un jeune et un adulte) peut être constitué. Le temps cumulé des trois participants donnera le résultat de l'équipe. La composition des équipes sera déclarée avant la rencontre.

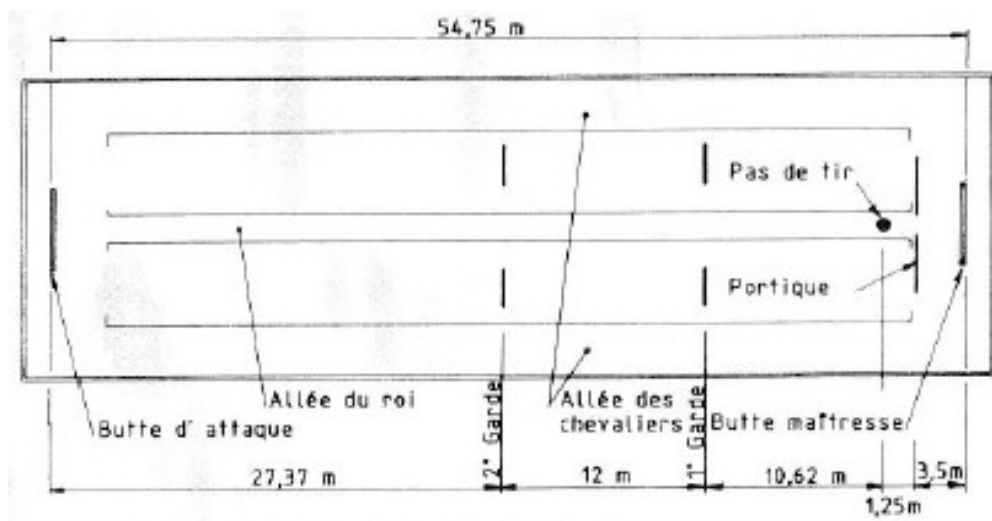


Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

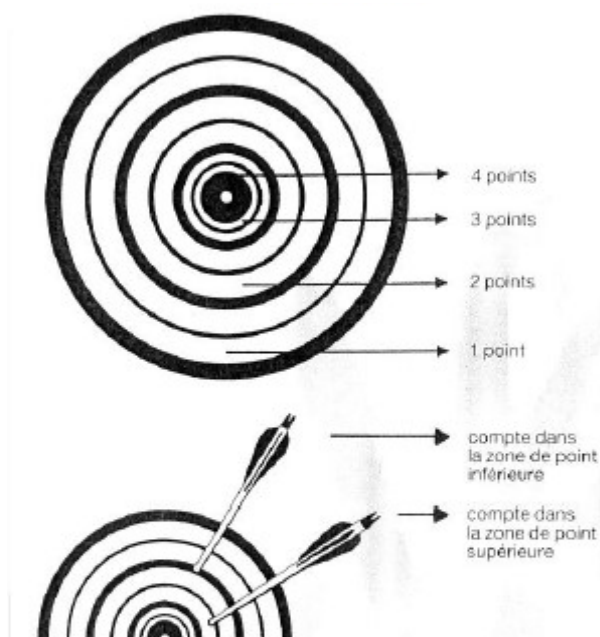
c. Le beursault

Origine :

Origine française du XV^{ème} siècle. Il se pratique dans un jeu au jardin d'arc à 50 mètres en 20 allers et 20 retours. On ne tire qu'une flèche à chaque fois, soit au total 40 flèches.



Le blason, appelé « carte » a un diamètre de 45 cm et son centre le « marmot ».



Le comptage des points est particulier car on privilégie le nombre de flèche dans la carte (une flèche s'appelle 1 honneur). En cas d'égalité d'honneur, les points (4 zones) viennent départager les ex-aequo.

La marque maximum est de 40 honneurs et 160 points

d.



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

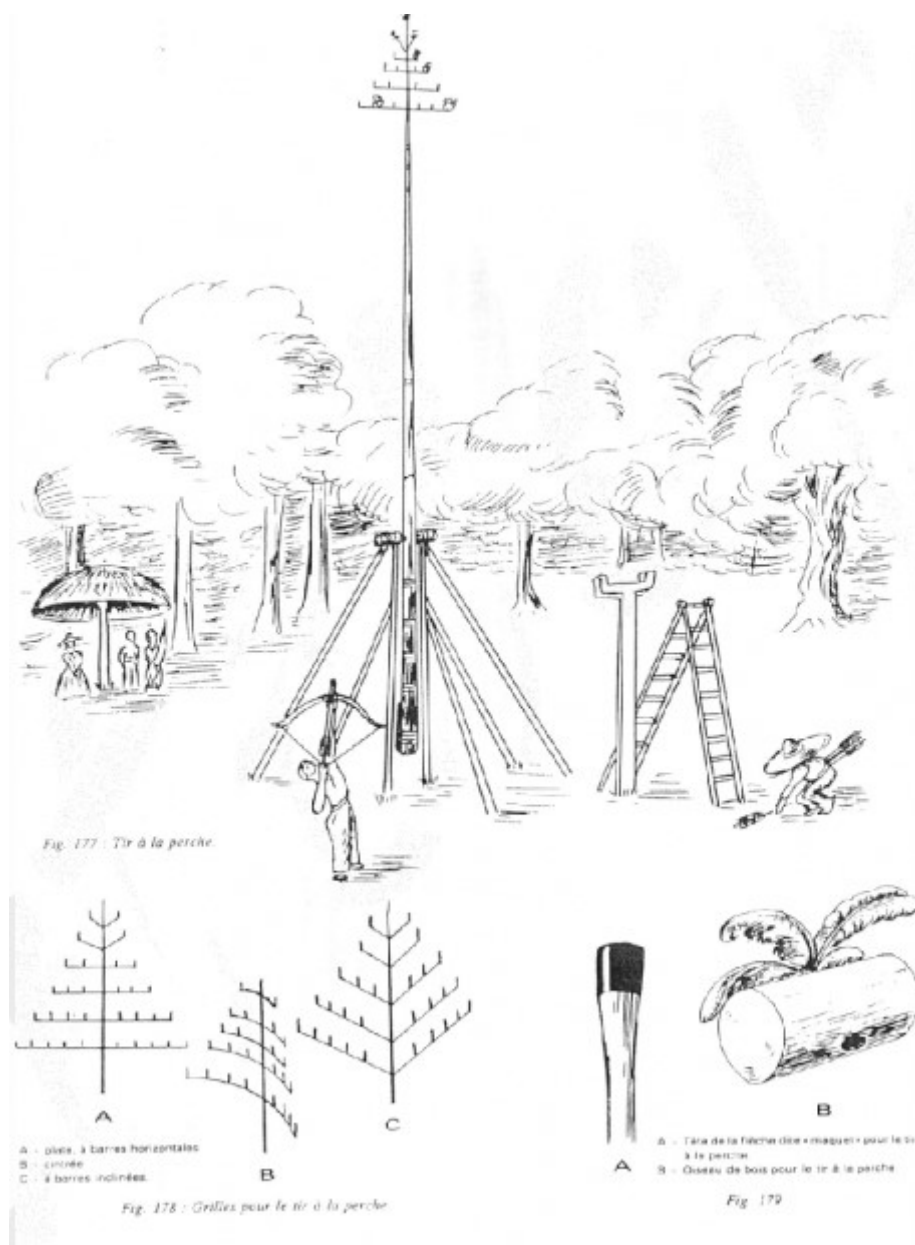
d. Le tir à l'oiseau ou à la perche

Originaire du Nord de la France, Belgique et Hollande, le tir est peu pratiqué.

La perche est constituée d'un mat d'environ 35 mètres avec des branches.

Sur ces branches, on place des « oiseaux » (cylindre de bois d'environ 5 cm de long et 3 cm de diamètre garnie de plumes).

L'oiseau le plus élevé sur la perche est le Coq et les oiseaux sont appelés grandes poules, puis petites poules, puis oiseaux.





Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

e) Le dart

Le dart se joue par équipe.

Chaque équipe est composée de 3 archers avec obligatoirement un archer de la catégorie « moins de 11 ans ou 11/12 ans ».
Un seul arc à poulies est admis par équipe.



La distance de tir de 13 m 74, avec un blason par paillon.
Deux équipes de trois archers par paillon s'opposent.

Déroulement :

Chaque archer tire 2 flèches en 1 minute (ordre de tir aléatoire).
Deux archers tirent simultanément (un de chaque équipe).
Les archers se tiennent les deux pieds derrière la ligne de tir.
La partie se joue en 501 points, chaque équipe disposant de 6 volées pour remplir le contrat.

Pour «OUVRIR», un archer de l'équipe doit impérativement faire un double dans la volée (*le centre: 100pts compte comme double 50*).

Pour «FERMER», un archer de l'équipe doit impérativement faire un double dans la volée (*le centre: 100pts compte comme double 50*).

L'archer tirant à poulies ne peut ni «OUVRIR», ni «FERMER».

Si les 501 points sont dépassés, la volée compte pour zéro (0), l'équipe revient au score précédent.

Si l'équipe atteint 500 points à l'issue d'une volée, elle doit repartir à zéro et ouvrir à nouveau par un double. Idem si elle atteint 501 point sans faire de double.

Si aucune des deux équipes ne peut remplir le contrat, la victoire est comptée aux points (inférieurs à 500).

Si les deux équipes remplissent le contrat dans la même volée, la victoire est attribuée à celle qui l'aura réussi avec le moins de flèches.

Toutes les équipes jouent 4 à 5 parties (en fonction du temps)

Un tirage au sort est effectué avant chaque partie pour désigner les équipes devant s'affronter.

Après chaque partie, des points sont attribués de la manière suivante :

- 5 Pts = Partie gagnée avec 501 pts
- 1 Pt supplémentaire si la partie est gagnée en moins de 6 volées
- 3 Pts = Partie gagnée aux points
- 2 Pts = Ex aequo aux points
- 1 Pt = Partie perdue



Commission Nationale Tir à l'Arc Règlement d'arbitrage

L'équipe ayant totalisé le plus de points sera déclarée vainqueur.

L'organisateur peut être amené à départager d'éventuels ex-æquo par un duel supplémentaire de la forme qu'il jugera opportun.

Comptage des points

- Est considéré comme double, tout impact dans une zone de la couronne extérieure, ainsi que le petit centre (double 50).
- La valeur des points est indiquée par le chiffre inscrit en regard de chaque cadran.
- La couronne extérieure multiplie ces points par deux.
- La couronne médiane multiplie ces points par trois.
- Le centre rouge vaut 50 points, le petit centre vaut « double 50 », soit 100 points.
- Tout cordon est compté au désavantage de l'archer. Sa valeur est la plus faible des deux zones qu'il s'épare

